Image not found or type unknown

utilisation local de lavage commun par dentiste pour fins privés

Par **Charles11**, le **30/05/2019** à **13:52**

Bonjour. Un co-propriétaire (dentiste, propriétaire de son cabinet de dentiste dans notre co-propriété, mais n'habitant pas dans l'immeuble) utilise régulièrement le local de lavage commun pour y laver exclusivement ses housses de chevaux. En-a-t-il le droit?

Par **Visiteur**, le **30/05/2019** à **15:26**

Bonjour

S'il est propriétaire de tantièmes dans l'immeuble, il a accès au même titre que les autres, aux communs, suf si le règlement de copro dit le contraire..

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés